

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 29 (1941)

Heft: 598

Artikel: De-ci, de-là

Autor: S.B.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-264211>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des réfugiés, pour son prochain dans la détresse: combien de traits d'une délicate générosité ne découvriraient-on pas tout à coup, au hasard d'une conversation, ou rapportés avec reconnaissance par une petite collègue isolée dans la vaste machine de Genève, par une dactylographe, une étrangère solitaire?... Et plusieurs œuvres internationales de secours aussi ont trouvé en elle un appui moral et matériel aussi fidèle que généreux.

M^{lle} Colin avait beaucoup souffert des tragiques événements de mai 1940, de l'invasion, puis de l'occupation de son pays, qui rendirent difficiles les relations avec les siens habitant la Belgique. Elle avait cependant réussi à renouer les liens avec eux; et puisqu'il lui était impossible aux heures de malheur de songer à les rejoindre, elle n'en travaillait qu'avec plus d'ardeur dans cette Genève internationale maintenant dépeuplée par tant de départs. Et il est tragique que ce soit elle, l'une des seules qui pouvait y rester, qui soit morte, loin des siens — ses frères n'ont pu arriver que pour ses obsèques — mais entourée il est vrai de l'affection d'amies dévouées qui adoucit ses heures de maladie. A celles-là toutes, comme à sa famille lointaine, sous les yeux de laquelle nous n'osons espérer que ces lignes parviendront, comme au Secrétaire de la S. d. N. privé d'une des meilleures collaboratrices qu'il eût pu conserver, toutes nos pensées de chaleureuse sympathie et nos vifs regrets personnels.

le séchage des fruits et des légumes, etc. Nul doute que le récent rationnement du fromage ne soit aussi bientôt commenté à l'intention des ménagères.

Plusieurs de ces études et renseignements ont d'ailleurs été publiés *in-extenso* dans des magazines, journaux populaires et coopérateurs, « pages de la femme » des quotidiens; et nous sommes certaine que les Commissions féminines ménagères qui fonctionnent dans la plupart de nos grandes villes sont prêtes à les communiquer à qui s'adressera à elles à cet effet.

Ajoutons que la Fédération des Sociétés féminines bernoises a eu l'excellente idée d'organiser une vente en plein air de ces brochures sur la place du Palais Fédéral, et que son éventaire, joliment décoré d'affiches de couleurs vives, a constamment attiré la grande foule.

DE-CI, DE-LÀ

La Fondation Antonie Cossy.

On a sans doute oublié que M^{lle} Antonie Cossy, qui fut longtemps membre du comité de l'Union des Femmes de Lausanne, décédée au mois de janvier 1939, a légué tout son bien à l'Etat de Vaud, à charge pour lui de créer une fondation Antonie Cossy dans un but d'utilité publique, soit une maison de vacances et de repos pour mères de famille ou pour jeunes filles peu fortunées. Les immeubles et les créances légués par M^{lle} Cossy représentent 61.000 fr.

Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 30 juin, a créé une « Fondation Antonie-Julie Cossy » à laquelle sont affectés les biens de M^{lle} Cossy. Les frais de réparations, de transformations des immeubles bâtis, l'aménagement des immeubles bâtis, l'ameublement des locaux destinés au séjour de repos seront supportés par le capital de la Fondation. Le département de l'Intérieur pourra

que l'on effaçât leur signature!...) aboutit finalement le 1^{er} janvier 1874 à reconnaître leurs droits civils aux femmes vaudoises majeures, célibataires, veuves, ou séparées de biens. Un autre décret de la *Solidarité* fut d'obtenir dès le mois de septembre 1872, et après des débats très chauds au Grand Conseil, l'admission des femmes, aux mêmes conditions que les hommes, à l'Université (alors Académie) de Genève, bon exemple qui fut suivi peu après par Zurich et Neuchâtel. Ce fut aussi en 1876 une décision du Conseil Fédéral autorisant le témoignage des femmes pour tous les actes d'état-civil, et en 1878 une modification à la loi zurichoise sur les successions, qui améliorerait la situation des filles su-avis de leurs frères en matière d'héritage, mais les laissant encore dans cette infériorité que, seulement en 1912, le Code civil suisse allait faire disparaître.

Mais la *Solidarité* ne limita pas son action à des questions de droit civil. Si la question du vote des femmes n'est pas encore abordée en Suisse, tant s'en faut, elle est déjà de première actualité entre 1872 et 1880 en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, et le *Bulletin* de l'Association s'en fait l'écho dans chacun de ses numéros. Ce même *Bulletin* publie toute une série d'articles (que l'on broche à part, afin de pouvoir les détacher des fascicules adressés « aux jeunes demoiselles ! ») sur le problème de la prostitution: n'oublions pas que Joséphine Butler figure parmi les fondatrices de l'Association. La question du travail de la femme y tient aussi une place importante: démarches nombreuses pour l'admission des femmes à cette profession d'imprimeur — qui lui est encore fermée chez nous, au moment où, soixante-neuf ans plus tard, ces lignes sont

Le professeur Ernest Bovet-David

Nous le savions bien malade, forcément éloigné de toute l'admirable activité qui fut la sienne tant d'années durant. Et pourtant l'annonce de sa mort nous fut un coup au cœur.

C'est qu'Ernest Bovet était, comme le dit si bien notre ami Edmond Privat dans un bel article nécrologique de la *Sentinelles*, un véritable apôtre; et les hommes — ou les femmes — de cette trempe sont si rares à l'heure actuelle que la disparition de l'un d'eux est un appauvrissement pour notre pauvre humanité, laquelle, pourtant, a maintenant besoin plus que jamais de ceux qui, pour rappeler un mot de Benjamin Vallotton, « marchent les bras tendus vers la vie en portant Dieu dans leur cœur... » Cet enthousiasme pour les grandes causes, cette abnégation, cette consécration à un idéal, toutes caractéristiques qui n'excluent ni la clairvoyance, ni le sens très net des réalités et des possibilités de la vie, sont rares, hélas! rares surtout lorsqu'il s'agit des idéaux que Bovet défendait avec chaleur et générosité, et qu'il est de mode maintenant de sous-estimer dédaigneusement comme surannés et vieilles.

Ce fut en effet essentiellement de l'idéal de la Société des Nations — nous disons bien: *de l'idéal*, et non pas de la Société des Nations tout court! — que Ernest Bovet fut un apôtre. Est-il besoin de rappeler ici comment, dès 1922, il abandonna sa chaire de professeur de littérature à l'Université de Zurich, avec tout ce que com-

portaient ces fonctions, pour se consacrer à la tâche souvent ingrate et mal comprise de secrétaire général de l'Association suisse pour la S. d. N.? Par la parole comme par la plume (il est impossible de rappeler toutes ses conférences, impossible d'énumérer tous ses écrits, indépendamment même du *Bulletin mensuel* de l'Association qu'il rédigeait dans les deux langues) il s'efforça de rallier l'opinion publique de son pays à la grande cause de la paix organisée, cela en dépit de l'inertie, du scepticisme, pis même, de la méfiance, dont on fit preuve chez nous à cet égard, inertie, scepticisme, méfiance dont nous pouvons aujourd'hui faire notre *mea culpa* en endossant notre part de responsabilités dans le drame actuel que nous n'avons pas même voulu essayer de conjurer! Il a fallu une forte somme de courage et de foi à Bovet pour poursuivre, malgré tout, cette œuvre, et ceci d'autant plus qu'esprit clairvoyant il se rendait nettement compte des fautes commises par les uns comme par les autres, par la Suisse comme par d'autres pays, et des tragiques conséquences qui allaient en découler. Hélas...

Apôtre de l'idéal de compréhension internationale, Ernest Bovet le fut aussi d'autres causes. Au début de sa carrière, il avait sacrifié beaucoup à l'excellente revue fondée par lui à Zurich, *Wissen und Leben*, et qui défendit si vaillamment tout au long de son existence tant de principes qui nous sont chers. Et il fut aussi un apôtre de la cause féministe, qui trouva constamment en lui

être augmenté par des dons et des legs.

Espérons que des femmes aussi seront appelées à gérer cette Fondation! S. B.

remettre la Fondation en mains d'une œuvre d'utilité publique pour être administrée selon le vœu de la donatrice. Le capital de la Fondation peut

A propos de protection de la famille

Ce que l'on entend dans les Parlements

Nous détachons du compte-rendu de la séance du 10 juillet dernier du Grand Conseil de Genève, à laquelle fut discutée entre autres la question de l'augmentation de traitements des fonctionnaires, les quelques fragments suivants, dont la méditation ne peut être qu'utile à des féministes. (Résumé.)

...M. Perréard, conseiller d'Etat (rad.)... — Nous sommes également obligés de faire une différence entre le salaire du personnel masculin et du personnel féminin. En 1919, un précédent Grand Conseil a procédé à l'unification des salaires; nous pouvons le regretter à l'heure actuelle, car nous estimons qu'il doit être fait une différence entre le traitement d'un chef de famille et celui du personnel féminin, sauf en ce qui concerne les femmes qui ont la qualification de chefs de famille...

...M. Déthiollaz, député, (chrétien-social)... — A l'art. 2, on parle de fonctionnaires mariés. Je voudrais que l'on remplace ce terme par « ayant la charge d'un ménage ». Il se trouve dans l'administration quelques cas où un célibataire vit, par exemple, avec une sœur qui n'a pas trouvé l'état de son cœur, ou avec une vieille maman. Il est normal que ce fonctionnaire qui assume la charge d'un ménage bénéficie de ces allocations...

...M. Rosselet, député (socialiste)... — Je puis me rallier à la modification proposée par M. Déthiollaz mais je proposerai ici un autre amendement, consistant à supprimer, au deuxième alinéa de cet article, le mot « mariés ». On a voulu évidemment

faire une différence entre les fonctionnaires ayant des charges de famille et ceux qui n'en ont pas. Cependant j'estime que la distinction que l'on a tenté d'établir de plus en plus entre l'employé célibataire et l'employé marié se retourne finalement, dans la pratique, contre la thèse de ceux-là même qui tiennent à la faire. En somme, l'état de célibataire, il ne faudrait pas l'oublier, n'est généralement que temporaire; ceux qui le demeurent toute leur vie ne sont tout de même qu'une minorité dans l'ensemble des hommes ou des femmes. En conséquence, traiter le célibataire avec plus de parcimonie que son collègue marié, c'est lui rendre plus difficile la fondation d'un foyer, c'est en dernière analyse à l'encontre des fins que vous préconisez lorsque vous proclamez la nécessité de favoriser mariages et naissances. Cette politique-là devrait être abandonnée, puisqu'elle aboutit à des résultats contraires à ce que l'on en espérait et parce qu'elle porte préjudice aussi à de nombreux fonctionnaires ou employés dont elle retarde l'établissement matrimonial. Je fais donc la proposition formelle que les allocations prévues par le présent projet soient octroyées indistinctement à tous, et non pas seulement à ceux qui sont mariés ou qui, bien que ne l'étant pas, ont des charges de famille. Et j'ai la conviction qu'en présentant cet amendement, je fais œuvre de défense de la famille beaucoup mieux et plus logiquement qu'on ne le fait dans certains milieux...

N. D. L. R. — Nous serions heureuses de connaître les réflexions que suggèrent à nos lectrices ces citations. Ajoutons que l'amendement de M. Déthiollaz a été accepté par le Grand Conseil, et celui de M. Rosselet repoussé.

s'imposer, aux efforts de volonté qu'elles durent accomplir par amour et dévouement pour leurs idées; et il faut retirer de leur exemple, comme de leur foi en leur cause et de leur courage à la défendre dans les milieux les plus hostiles, une grande leçon.

J. GUEVAUD.



Les femmes et les livres

Une traductrice de Rabindranath Tagore

Au nom du grand poète hindou, Rabindranath Tagore, mort récemment, s'ajoute tout naturellement celui d'André Gide, le traducteur de ses principaux livres. C'est d'ailleurs ce qu'on relevé les articles nécrologiques consacrés à la mémoire du sage. Mais il n'est que juste de rappeler aussi le nom de M^{lle} Renée de Brimont qui traduisit en français une œuvre importante: *La Fugitive*. Renée de Brimont est surtout connue dans les lettres féminines françaises pour ses deux recueils de poèmes — *Les Fuiteuses*, *l'Arche* — et un charmant ouvrage documentaire sur le petit monde des ailes: *Les Oiseaux*. Si nos souvenirs sont exacts elle serait une proche descendante de Lamartine.

un défenseur fervent et fidèle. On a déjà dit ici même combien constant fut son appui, comment jamais il n'a refusé de se rendre à un de nos appels, de prononcer pour nous une conférence, de participer à une discussion, de manifester par sa présence, par sa parole, par ses écrits, sa foi complète en la justice de l'idée féministe. C'est que, comme cela a été relevé avec tant de vérité lors de ses obsèques, il était un de ceux qui « ont fait et soif de justice », et c'est pourquoi notre revendication ne pouvait le laisser indifférent. Notre journal lui-même a bien souvent bénéficié d'une aide généreuse de lui comme de sa femme, et un mot de félicitations de sa part pour un numéro bien réussi, une question à propos d'une opinion émise, une observation, une demande de renseignements, une critique même ont été, combien de fois! un précieux encouragement pour celle qui signe ces lignes!

A M^{lle} Bovet, son admirable compagne, dont l'appui, la compréhension, l'union parfaite de sentiments avec lui, ont toujours été un réconfort pour ceux dont le privilège fut de connaître ce couple dans l'hospitalité intime de leur home, nous disons ici, comme à leurs fils dont il était si fier, notre profonde tristesse et notre affectueuse sympathie, sachant être en cela l'interprète du grand nombre de nos lecteurs.

E. G.

A travers les Sociétés

« Frauenzentrale » de St-Gall.

Résumant l'activité de la *Frauenzentrale* Saint-Galloise pendant son dernier exercice, nous révélerons, entre autres, une conférence sur la manière la plus pratique d'exploiter les jardins en y cultivant les plantes les mieux adaptées à la région. Une autre réunion du même genre eut lieu au sujet de la conservation des fruits et légumes par le séchage, dont la démonstration fut faite au moyen d'un appareil spécial, en même temps qu'une vente de brochures. Par la suite, plusieurs femmes apportèrent leur aide au travail pratique du séchage de 13000 kilos de pommes et de poires et de 1000 kilos de prunes.

La loi fédérale sur le travail à domicile ainsi que celle sur le relèvement de 16 à 18 ans de l'âge d'admission dans les cinémas furent chaleureusement appuyées par la *Frauenzentrale*. Celle-ci adressa d'autre part un appel aux ménagères au sujet de la récupération des déchets ménagers. La distribution de légumes aux familles nécessiteuses a réussi pleinement: il fut possible d'en donner à 1070 familles comprenant 6445 personnes. 1440 familles nécessiteuses ont bénéficié, dans le canton, des sommes que la Commission de la *Frauenzentrale* avait été chargée de distribuer. Celle-ci a soutenu également l'œuvre en faveur des enfants victimes de la guerre.

14 familles et personnes isolées ont profité des visites, des conseils et de l'aide de deux assistantes sociales payées par la «Centrale». La *Maison du refuge* — home pour jeunes filles en danger moral et jeunes mères non mariées — a continué son activité.

De son côté, le Service Auxiliaire Féminin de St-Gall peut inscrire à son actif beaucoup de couture, de tricotage, de raccommodages et de lessives pour les soldats mobilisés et leurs familles. Des paquets de linge et de vêtement furent expédiés aussi à des Suisses revenus au pays. De plus, le problème des internés se posa tout particulièrement dans le Toggenbourg, où les femmes se multiplièrent pour porter secours à ces malheureux dans un très bel élan de solidarité. En été, le S. A. F. a pu rendre de grands services aux paysannes surmenées, ceci tant par l'aide sur place qu'ont apporté les jeunes filles que par celle des femmes de la ville qui s'étaient chargées des raccommodages.

(Résumé français par M. L. P.)



Les poèmes qui composent *La Fugitive*, écrits en bengali, furent d'abord traduits par Tagore lui-même en anglais, la seule langue européenne qu'il connaît. M^{lle} de Brimont eut le privilège de le rencontrer à l'occasion d'un séjour à Paris. « C'est alors, écrit-elle dans son *Avertissement*, qu'il voulut bien me confier la traduction française de l'ouvrage. Quelles images, ajoute-t-elle, quelles expressions rendraient la noblesse de cette figure de prophète, l'atmosphère à la fois mystérieuse et sereine dont elle est baignée! » Parlant de sa traduction elle dit encore: « Des deux fidélités, celle qui suit la pensée comme un esclave entraîné et celle qui l'accompagne avec d'autant plus d'amour et de pitié qu'elle est libre, j'ai cru pouvoir préférer la dernière ».

Il s'agit donc d'une adaptation plutôt que d'une traduction littérale, à peu près impossible étant donné la différence des races et des langages. Mais le poète loua celle qui donnait à sa pensée une forme nouvelle sans en altérer le sens profond; il reconnut la loyauté de la traductrice à l'égard d'une œuvre qui semble avoir été particulièrement proche de son cœur.

R. G.